

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE GYMNASTIQUE



RÈGLEMENT FIG POUR LES RÉCOMPENSES ANNUELLES AUX FÉDÉRATIONS MÉRITANTES

Chaque année les 10 Fédérations les plus méritantes quant à leur activité sur le plan international et le respect des délais impartis recevront un diplôme de reconnaissance et seront publiées dans le World of Gymnastics et sur le site Internet, sur la base des critères ci-après. Les Fédérations sanctionnées en cours d'année seront automatiquement exclues du classement.

1.1	participation aux CM ART.....	15 points
1.2	participation aux CM GR.....	15 points
1.3	participation aux CM TRA.....	15 points
1.4	participation aux CM AER.....	15 points
1.5	participation aux CM ACRO.....	15 points
1.6	participation à la Gymnaestrada.....	15 points
1.7	participation au Gym for life Challenge.....	15 points
1.8	participation au Congrès.....	6 points
1.9	participation aux Académies (1).....	5 points
1.10	participation à 2 Académies ou davantage.....	10 points
1.11	participation à 10 étapes de Coupes du Monde (au moins).....	10 points
1.12	participation à 1 Symposium ou Colloque officiel FIG.....	5 points
1.13	participation à la réunion des athlètes lors des CM, chaque fois.....	10 points
2.1	organisation de CM.....	30 points
2.2	organisation d'une Gymnaestrada Mondiale.....	30 points
2.3	organisation d'un World Gym for Life Challenge.....	20 points
2.4	organisation d'un Congrès.....	30 points
2.5	organisation d'un Conseil.....	20 points
2.6	organisation d'une Académie.....	10 points
2.7	organisation d'un Symposium.....	15 points
2.8	organisation d'un « Gym day.....	6 points
2.9	organisation d'une Gymnaestrada nationale ou régionale.....	6 points
2.10	organisation d'une compétition de Coupe du Monde (All-Around ou Coupe Challenge pour ART, Compétitions et Séries de la Coupe du Monde pour GR, TRA, ACRO, AER).....	10 points

3.1	respect des délais d'inscription aux compétitions FIG..... (max. 30)	3 points
3.2	respect des délais d'inscription au Congrès.....	3 points
3.3	respect des délais d'inscription aux académies	2 points
4.1	non-respect des délais (chaque fois)	-5 points
4.2	non-respect des obligations financières.....(max. -30)	-5 points
4.3	sanction infligée à un membre de la Fédération concerné.....	-5 points
4.4	toute violation du Règlement antidopage ou refus de procéder aux contrôles antidopage requis	-20 points

Décidé par le Comité Exécutif FIG lors de sa réunion à Tornsberg (NOR) en juillet 2017 et sera valable dès le 1^{er} Janvier 2018.

Morinari Watanabe
Président FIG

André F. Gueisbuhler
Secrétaire Général FIG

Lausanne, le 31 juillet 2017